Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250710-DCM2025_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2025_68
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG 2026-2031) ENTRE LA CAF, LA CCVHA ET LA COMMUNE – ENGAGEMENT DE RENOUVELLEMENT

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 juillet 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....28
Pouvoir(s) : 4
Votants :.....32

Conseillers présents :
LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel, THEPAUT Michel a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseillers absents :
MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :
FOUIN Marion

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250710-DCM2025_68-DE

DELIBERATION N°DCM2025_68
Convention Territoriale Globale (CTG 2026-2031) entre la CAF, la CCVHA et la commune – Engagement de renouvellement

Rapporteur : Rachel SANTENAC

La Convention Territoriale Globale (CTG) acte le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et chaque commune. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Les communes, les associations et la CCVHA, gestionnaires de services offerts à la population perçoivent des prestations de la CAF de Maine-et-Loire, appelés bonus territoire, conditionnées à la signature d'une CTG.

La CTG s'inscrit pleinement dans la démarche actuelle du projet de territoire puisqu'elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG concerne différents axes, notamment :

- L'accès aux droits et aux services,
- L'accès numérique,
- L'accès et le maintien dans le logement,
- Le soutien aux familles confrontées à des événements fragilisant,
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- L'animation de la vie sociale,
- Le soutien à la fonction parentale.

La CTG 2021-2025 arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est nécessaire de la renouveler à compter du 1er janvier 2026, néanmoins, compte-tenu de l'agenda électoral, la signature pourra être réalisée jusqu'au 30 novembre 2026, laissant l'opportunité aux élus communautaires de prendre connaissance du nouveau projet social de territoire inclus dans la CTG 2026-2031.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse de la CCVHA du 5 juin 2025 pour le renouvellement de la démarcher de la CTG avec la CAF de Mainet-et-Loire
Vu l'avis favorable de la commission Solidarité Familles Éducation,

Considérant la signature d'une première CTG, qui a permis d'instaurer une dynamique de collaboration entre les partenaires sur le territoire de la CCVHA, autour d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action concerté répondant aux enjeux locaux,

Considérant que ce cadre partenarial s'inscrit pleinement dans la démarche de projet de territoire, en facilitant l'identification des priorités et l'adaptation des moyens mobilisés pour répondre aux besoins des populations, dans les différents axes de travail,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250710-DCM2025_68-DE

DELIBERATION N°DCM2025_68
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG 2026-2031) ENTRE LA CAF, LA CCVHA ET LA COMMUNE – ENGAGEMENT DE RENOUVELLEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'une démarche partenariale renforcée avec la CAF de Maine-et-Loire et la CCVHA et d'engager la formalisation d'une Convention Territoriale Globale pour les années 2026 à 2031.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 10 juillet 2025

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2025
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 10 juillet 2025
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Ile Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.